

**Conseil Municipal du 25 janvier 2017**

**Point D : SEDIF**

**Bilan annuel**

**Avis du CM sur le rapport annuel d'information 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

**Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2015**

**Intervention de Nicole Polian, rapporteure.**

Monsieur Le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Mes cher-e-s collègues,

C’est en ma qualité de représentante de notre ville au sein du Syndicat des Eaux d’Île-de-France (SEDIF) que j’interviens ce soir pour vous présenter ce rapport annuel d’information 2015 sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable ainsi que le rapport d’activité et le compte administratif 2015 du SEDIF. Ce syndicat réunit 150 communes sur l’ensemble de l’Ile-de-France, hors Paris.

Quelques mots sur le contenu de ce rapport 2015. Tout d’abord, les dépenses d’investissement s’élèvent à 85,8 millions d’euros HT en 2015. Pour rappel, ces dépenses s’élevaient à 83 millions en 2014. Ces investissements concernent le renouvellement des canalisations à 55,3 % et à 44,5 % des travaux dans les usines de production. Côté consommation, le rapport 2014 constatait déjà une hausse entre 2013 et 2014, après une baisse significative depuis quelques années. Pour 2015, c’est une nouvelle hausse de 2 % de la consommation d’eau qui est constatée. Le rapport souligne que cette augmentation est probablement due aux températures plus élevées que la moyenne durant l’année. Malheureusement, avec le dérèglement climatique dont nous voyons les premiers effets, il est à craindre que ces fortes chaleurs ne soient plus une exception. Il nous faudra donc tenir compte de ce paramètre dans les années à venir que ce soit en termes de production de l’eau potable, de sa distribution et de son assainissement.

Ces quelques chiffres énumérés, ce rapport nous permet d’évoquer un débat aux enjeux majeurs : le retour en régie publique de ce bien essentiel qu’est l’eau.

Depuis 2008, le débat autour de cette question de l’eau a pris une dimension citoyenne. La Coordination Eau Île-de-France a été créée à cette occasion et de multiples débats se sont tenus rassemblant de très nombreux participants, encore récemment.

Le SEDIF a choisi, en 2011, de reconduire la délégation de service public à Veolia Eau, pour une durée de 12 ans, malgré les critiques sur la marchandisation de ce bien commun qu’est l’eau et sur l’opacité entourant la gestion de ce service public par une entreprise privée : absence de transparence financière, entretien insuffisant des réseaux, absence d’évaluation du service rendue et prix du m3 excessif.

Partageant ce constat, les élus de la Ville de Paris ont d’ailleurs décidé dès 2009 de revenir à une gestion publique de l’eau en créant « Eau de Paris », une régie autonome chargée de l'approvisionnement en eau de la capitale depuis le 1er mai 2009 et de la distribution depuis le 1er janvier 2010. Le principe libéral en vertu duquel le secteur privé serait toujours plus performant que le secteur public se voit mis en échec : quand un parisien paye 3,30 € son M3 d’eau, un ivryen le paye 4,31 € avec Véolia Eau en 2016. Malgré une baisse de 10 centimes prévue pour l’année 2017, vous le voyez, les ivryens dépensent encore trop pour l’eau potable.

Aujourd’hui, nous avons, avec la mise en œuvre de la loi NOTRE et la création des Etablissements publics territoriaux, une opportunité unique de retourner en régie publique. Un cabinet d’avocat en droit public, le cabinet SEBAN, a produit un rapport intitulé « Impact de la loi NOTRE sur la gestion de l’eau potable sur le territoire de l’Etablissement Public Territorial Grand Orly Val de Bièvre » qui détaille les différentes possibilités qui s’offrent à nous. Notre territoire va se substituer aux communes dans l’adhésion au SEDIF et ce jusqu’au 31 décembre 2017. A l’issue de cette période, si aucune délibération n’est prise dans le sens d’une nouvelle adhésion, le territoire Grand Orly Val de Bièvre ne sera plus adhérent du SEDIF.

Plusieurs scénarios s’offrent alors à nous :

* Premièrement, celui d’une nouvelle adhésion de notre territoire au SEDIF et la poursuite du contrat de délégation de service public,
* Deuxième, un retour en régie publique pour l’ensemble du territoire
* Troisièmement, l’adhésion du territoire au SEDIF pour une partie seulement des villes qui le souhaitent. Dans cette perspective, Ivry pourrait tout à fait faire le choix de rejoindre Eaux de Paris en lieu et place du SEDIF. D’autre part, plusieurs villes de notre territoire – Arcueil, Orly mais aussi Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et Vitry – se posent également la question de revenir en régie publique.

Vous le voyez, cette opportunité de retour en régie publique de l’eau est limitée dans le temps. Nous avons jusqu’au 31 décembre 2017 pour prendre une décision à ce sujet. Cette décision nous engagera pour de longues années. En effet, les conditions de sortie des syndicats intercommunaux comme le SEDIF sont extrêmement contraignantes.

Le point 69 de notre programme « Ivry au Cœur » affirme notre souhait de travailler au retour de la gestion de l’eau en régie publique. Nous avons déjà eu l’occasion à plusieurs reprises de débattre de ce sujet lors de précédents Conseils Municipaux. Il nous faut donc, dès à présent, agir pour concrétiser ce projet qui bénéficiera à toutes les Ivryennes et les Ivryens.

Je vous remercie.